

# *Chambly Pétanque*

## **- REGLEMENT INTERIEUR -**

### **TITRE I**

#### **Constitution**

Le présent règlement a pour but de définir les règles de fonctionnement de notre club :

### **TITRE II**

#### **Adhérent**

Est déclaré (e) adhérent(e) au club pour l'année considérée toute personne ayant réglé :

- La cotisation au Club
- La licence à la F.F.P.J.P.

Il appartient à l'Assemblée Générale de fixer le montant de la cotisation annuelle.

### **TITRE III**

#### **Assemblée Générale**

Une Assemblée Générale réunit tous les adhérents du club.

Elle est convoquée par le Président ou le conseil d'administration au minimum 15 jours, avant la date prévue.

### **TITRE IV**

#### **Règles à adopter**

L'adhésion oblige à pratiquer cette discipline selon les règles définies par la F.F.P.J.P. tant dans les concours amicaux qu'officiels.

Par ailleurs, cette adhésion qui est un acte volontaire et réfléchi qui traduit un engagement moral du licencié(e) vis-à-vis du club.

A cet effet, le joueur doit, selon ses possibilités, répondre favorablement aux sollicitations du Conseil d'Administration, notamment dans le cadre de l'organisation des concours du club.

### **TITRE V**

#### **Règlement**

Les adhérents doivent respecter le règlement du club ainsi que celui de la F.F.P.J.P.

Tout licencié manquant à ce règlement pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive, après rappel à l'ordre prononcé par le Conseil d'Administration.

### **TITRE VI**

#### **Modification**

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'apporter toute modification qu'il jugerait utile au présent Règlement Intérieur dans le cours de l'année et qui sera mis aux votes lors de la prochaine Assemblée Générale.

### **TITRE VII**

#### **Adresse de l'association**

Siège social : Mairie de CHAMBLY - 60230.

Siège administratif : 17 résidence Beauregard –  
60540 Puiseux le Hauberge (Adresse du Président)

## **TITRE VIII**

### **MEMBRES :**

#### **Du Conseil d'Administration:**

Président : Jean-Louis ZEKIAN  
Secrétaire Général : Corinne VIRION  
Trésorier Général : Daniel DORE

#### **Du bureau :**

Vice Président : Lionel BUSSY  
Secrétaire Adjoint : Alain BOUGOIS  
Trésorier Adjoint et correspondant Vétérans : Bernard RICHEFEU

Bénévole : Lucien DUFRENNE  
Bénévole : Jean-Jacques MICHEL

## **TITRE IX**

### **Récompenses**

Les licenciés ayant apportés des points au club seront récompensés\* avec une réduction sur le prix de la licence de 2 € par point jusqu'à concurrence du prix de la licence en vigueur suivant les résultats envoyés par la F.F.P.J.P.

### **TITRE IX bis**

#### **Récompenses Vétérans du Val d'Oise**

Les 10 premiers classés seront récompensés\* avec une réduction sur le prix de la licence allant de 10 à 1 euro selon leur classement, du 1<sup>er</sup> au 10<sup>ème</sup>.

Ces réductions peuvent être cumulables à celles du **TITRE IX** du Règlement Intérieur.

## **TITRE X**

### **Réunion du bureau**

Le bureau se réunira dans les 15 jours précédent chaque concours.

## **TITRE XI**

### **Charte de bonne conduite**

Tous les adhérents s'engagent à respecter notre CHARTE DE BONNE CONDUITE, en signant son adhésion au club.

## **TITRE XII**

### **Election des dirigeants du club**

Les années d'élections des dirigeants du club seront alignées avec celles du Comité de l'Oise.

## **TITRE XIII**

### **L'inscription au Bouchon d'honneur**

Les inscriptions au bouchon d'honneur du secteur seront à la charge du club.

Le présent règlement intérieur a été modifié et adopté par l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Chambly, le 22 novembre 2014, sous la présidence de M. Jean-Louis ZEKIAN.

\*Les réductions allouées seront définies et distribuées officiellement lors de l'Assemblée Générale de l'année en cours suivant le résultat financier du club

AFFICHAGE PERMANENT DANS LE CLUB